

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2018

Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux des 22 septembre et 30 novembre 2017, 22 mars, 12 avril et 13 août 2018

Monsieur AGNIERAY précise que les PV ont été envoyés le matin-même. Monsieur DEMUYTER indique qu'ils ont été envoyés lundi mais que suite à un problème de serveur ils n'ont pas été reçus par tous. Monsieur AGNIERAY souhaite recevoir les PV le weekend précédant une séance de conseil municipal.

Monsieur le Maire propose que s'il y a des observations à formuler, elles soient prises en compte, le PV validé et que les remarques soient consignées sur le PV du conseil municipal suivant.

Monsieur KIMOUR refuse et indique qu'un engagement a été pris d'envoyer les PV au mois d'août. Monsieur le MAIRE précise que la bande était de mauvaise qualité et indique que Monsieur DEMUYTER et d'autres agents ont passé un temps considérable à la rédaction des PV. Il maintient sa proposition pour que cela soit validé dans un temps plus rapide.

Madame ROUBAUD estime que cela n'est pas un travail considérable que de faire un compte-rendu qui remonte à plus d'un an. Considérable ou pas on peut y passer au maximum 3 jours. On a largement le personnel en mairie pour procéder à ce genre de travail.

Monsieur le Maire précise que cela serait plus facile si les discussions étaient plus ordonnées. Madame ROUBAUD répond que dans d'autres conseils les discussions sont bien pires.

Monsieur KIMOUR ne souhaite pas voter et indique que, pour cette délibération, si Monsieur le Maire décide de maintenir le vote, le quorum ne serait pas atteint.

Monsieur le Maire précise que cela sera donc l'occasion de se revoir prochainement en conseil municipal.

Madame ROUBAUD demande aux conseillers chargés de voter s'ils ont lu les procès-verbaux. Monsieur CHATEAU précise que cela est conforme à ce qui s'est dit et que cela n'a aucun intérêt de reporter. Madame ROUBAUD indique qu'il y a tout même des choses écrites qui ont une valeur légale.

Monsieur le Maire précise que les retards successifs sont également dus aux remarques formulées et que pour tenir compte de ces observations et refaire les procès-verbaux, un certain retard a été entraîné. Cela constitue une des explications. Madame ROUBAUD précise que sur la dernière séance l'un des PV débutait avec des erreurs.

Le vote des procès-verbaux est reporté

Communications du Maire

Monsieur KIMOUR, en ce qui concerne les DIA, indique qu'il y a une erreur sur la parcelle du lieu-dit Flaquet de Lomme, parcelle AC51. Monsieur le Maire confirme qu'il s'agit de 42730 hectares et non 4273.

Monsieur KIMOUR précise qu'il lui semblait que Notre Logis avait déjà acheté des terrains récemment. Il pense qu'il ne s'agit pas des premiers terrains qu'ils ont acheté. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit des 6 hectares qui appartenaient à la famille De Bournonville.

Monsieur KIMOUR demande à ce que soit vérifié s'il s'agit bien de 6 hectares au total acquis par Notre Logis. Il se dit interpellé qu'un bailleur social achète 6 hectares de terrain. Monsieur le Maire précise que Notre Logis ne fait pas que du logement social mais également des opérations d'aménagement et se place donc pour une éventuelle opération d'aménagement sur ces parcelles.

Monsieur KIMOUR précise qu'ils prennent un risque sans connaître le cahier des charges d'un futur appel d'offres et qu'il s'agit d'un risque calculé qui l'interpelle. Il souhaite connaître les éléments que Monsieur le Maire possède.

Monsieur le Maire précise que Notre Logis se place en position de négocier favorablement pour une future mise en concurrence pour une opération d'aménagement.

Monsieur KIMOUR demande s'il s'agira d'une ZAC. Monsieur le Maire précise que la procédure appartient à la MEL et qu'il s'agira probablement d'une concession d'aménagement. Il ne peut aujourd'hui l'assurer.

Monsieur KIMOUR précise que la ZAC est la même chose que la concession d'aménagement. Monsieur le maire indique que la ZAC peut faire partie du dispositif concession d'aménagement, mais qu'il ne s'agit pas de la même chose

Monsieur KIMOUR se dit interpellé qu'un bailleur social possède un tiers de la zone à aménager. Monsieur le Maire précise que notre logis effectue une opération d'aménagement sur la métropole, sur la commune de Wervicq.

Monsieur KIMOUR répond que Notre Logis n'est pas aménageur. Monsieur le Maire précise qu'une fois la concession d'aménagement attribuée, Notre Logis peut céder la construction à un aménageur

Madame ROUBAUD souhaite savoir si Notre Logis a rencontré Monsieur le Maire pour évoquer les projets. Monsieur le Maire précise que oui, comme d'autres intervenants, et ce afin de connaître l'intention de la commune sur l'aménagement de la zone

Madame ROUBAUD indique que l'on n'en sait donc pas plus sur ce qu'ils ont l'intention de faire. Monsieur le Maire répond que cela fait partie de la procédure de concertation.

Madame ROUBAUD estime qu'il s'agit d'autre chose. Monsieur le Maire répond que la définition du programme d'aménagement fait l'objet d'une procédure de concertation. Madame ROUBAUD précise que le projet ne sera pas forcément lié à ce que les Capinghemmois veulent faire.

Monsieur le Maire souligne le fait que notre logis répondra au cahier des charges fixé par la MEL, sur lequel la commune à son mot à dire, notamment à l'issue de la procédure de concertation.

Monsieur KIMOUR souhaite que soit précisée la DIA concernant le 72 rue des fusillés. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une partie de la zone où se situe. Il s'agit de l'acquisition des terrains et des bâtiments.

Madame ROUBAUD souhaite des précisions sur l'aménagement. Monsieur le Maire indique que l'on peut espérer des améliorations sur les parkings

Monsieur KIMOUR indique que la MEL a identifié cette zone commerciale pour la valoriser. Monsieur le Maire précise que cette zone est concernée dans le cadre du pôle d'excellence Euralimentaire

- La délibération est adoptée à l'unanimité -

Modification de la composition des commissions communales

Monsieur le Maire propose, suite au départ de Jean-Marie Jacquart, son remplacement par Guy CHATEAU pour la commission travaux et par Francis VAN LAETHEM pour la commission finances

Madame ROUBAUD souhaite que les DIA soient communiquées au fur et à mesure.

Monsieur le Maire précise que sur le dernier conseil les DIA ont été enlevés de l'ordre du jour. Restent celles entre février et début avril qui auraient dû être présentées.

Madame UDRY entre dans la séance.

Madame UDRY souhaite revenir sur les délais d'envoi des procès-verbaux. Monsieur le Maire indique que les remarques ont été faites précédemment, mais que sa remarque sera consignée.

Madame UDRY indique vouloir une amélioration pour la prochaine fois

Madame ROUBAUD évoque une décision précédente de tenir des séances de commissions 15 jours avant les conseils municipaux, mais que cela n'est pas tenu.

Madame FICHELLE indique qu'il faut que la commission soit utile, et qu'il y ait une délibération à présenter.

Madame UDRY souhaite un bilan des commissions précédentes. Madame Fichelle indique que sur les deux dernières commissions communication, Madame UDRY n'était pas présente et qu'elle n'en a pas averti la commission.

Monsieur KIMOUR précise que les commissions peuvent se tenir également en l'absence de délibérations et pour améliorer les choses.

Madame Fichelle répond que lorsqu'une commission est organisée, il faut que tout le monde y participe. Monsieur KIMOUR pense que des problèmes peuvent être résolus en commission plutôt qu'en conseil municipal et que des réponses n'étant pas apportées, elles sont posées en conseil municipal.

Madame FICHELLE répond que sur l'une des dernières commissions, il y avait peu de participants. Monsieur KIMOUR pense que l'on ne peut généraliser à partir d'une commission et qu'il fait partie des conseillers qui participent à de nombreuses commissions. Madame ROUBAUD le revendique également.

Madame Fichelle précise qu'elle peut comprendre qu'on ne puisse pas assister à une commission mais qu'il faut prévenir.

Monsieur le Maire précise que l'un des engagements a été tenu sur la commission finance qui a été ouverte à tous les conseillers. Madame ROUBAUD répond qu'il y avait peu de participants. Monsieur KIMOUR précise que le groupe opposition était plus nombreux que la majorité.

Monsieur SPETEBROODT indique qu'il y avait eu une présentation préalable au bureau d'adjoints. Monsieur KIMOUR précise que d'ailleurs le compte-rendu de cette commission n'a toujours pas été envoyé et qu'il devait être envoyé dès le lendemain par mail.

Monsieur TRICOIT informe qu'en ce qui concerne les commissions enfance, les sujets traités le sont hors délibérations. Il précise qu'il y a tout de même des commissions sur des sujets divers et variés. Madame UDRY répond qu'elle est présente à de nombreuses commissions enfance.

Monsieur TRICOIT interroge Madame UDRY sur les sujets traités en commissions enfance qui présentent un intérêt. Madame UDRY le confirme.

Madame ROUBAUD précise qu'en 2018, il n'y a eu qu'une commission finance, aucune commission urbanisme ni travaux.

Monsieur le Maire estime qu'il y a tout de même eu des réunions d'information sur ces sujets. Monsieur KIMOUR répond qu'il ne s'agit pas de réunions d'information mais de réunions sur un coin

de table avec des documents à peine lisibles. Il indique que les conseillers ont dû se débrouiller seuls pour récupérer les documents sur le site de la MEL.

Monsieur le Maire précise également la présence d'un technicien des services de la MEL lors de cette réunion. Il n'y a donc pas eu de commissions urbanisme sous cet intitulé, mais bien des réunions sur l'urbanisme.

Monsieur VAN LAETHEM indique avoir pris ses fonctions au mois de mai et qu'à deux reprises il a pris contact avec Madame ROUBAUD et Monsieur KIMOUR. Il n'a eu aucun retour sur la deuxième sollicitation. Madame ROUBAUD précise qu'elle n'a pas souhaité faire de retour par mail étant donné que l'opposition n'est consultée que pour donner un avis sur des documents d'appel d'offres mais pas sur les autres sujets. Monsieur VAN LAETHEM répond qu'il évoque les sujets de sa délégation.

Monsieur TRICOIT précise que cela se rattache à la délégation de chacun. Madame ROUBAUD estime que chacun se retranche derrière sa délégation, mais qu'il s'agit d'un groupe, dont les membres sont tous d'accord, et votent les uns avec les autres. L'opposition est tenue en dehors des sujets, sans informations. Monsieur TRICOIT répond que sur la commission enfance toutes les informations sont données.

Madame ROUBAUD indique que le fonctionnement du conseil municipal est anormal, bancal et se demande donc à quoi cela sert de répondre à des informations sur les appels d'offres.

Monsieur KIMOUR souhaite savoir si Monsieur VAN LAETHEM a eu d'autres réponses que la sienne et celle de Madame ROUBAUD. Monsieur VAN LAETHEM indique qu'il a eu des réponses verbales. Monsieur KIMOUR précise donc que les autres membres de la commission n'ont pas répondu. Monsieur VAN LAETHEM indique qu'il a tenu des réunions avec d'autres conseillers sur des appels d'offres. Monsieur KIMOUR a l'impression qu'il y a deux types de réunions : une pour les conseillers de la majorité, l'autre pour l'opposition. Monsieur VAN LAETHEM précise qu'il y a des relations plus faciles entre les conseillers de la majorité qu'avec les conseillers de l'opposition. Il précise qu'il a, lors des réunions, les informations techniques de la part des conseillers la majorité et que donc il sollicite pour ces mêmes éléments, ensuite, les autres conseillers. Il indique que s'il n'a pas eu de réponse au deuxième mail, les réponses étaient pointues et précises sur le premier mail.

- La délibération est adoptée à 16 voix pour, 2 abstentions -

CLETC

Monsieur le Maire propose le remplacement de Jean-Marie JACQUART à la CLETC par Guy CHATEAU.

Monsieur KIMOUR souhaite un rappel et un bilan de la CLETC. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges, commission mise en place suite à la reprise de certaines compétences par la MEL. Il s'agit donc d'une évaluation du transfert de charges et donc d'une commission obligatoire dans laquelle il convient d'avoir un représentant par commune pour participer aux travaux.

Monsieur KIMOUR souhaite savoir s'il s'agit d'un transfert de charges du département vers la MEL ou s'il y a transfert entre la MEL et la commune ou le département. Monsieur le Maire répond que ce n'est pas le cas, cela ne concerne que la MEL dans le cadre des transferts de charges et de compétences.

Monsieur CHATEAU précise que suite à la dernière réunion de la commission il a fourni un compte-rendu à tous les conseillers, commission sur les transferts eau et rivière. Monsieur KIMOUR remercie Monsieur CHATEAU pour ce compte-rendu.

- La délibération est adoptée à 16 voix pour, 2 abstentions -

DM1

Monsieur le Maire cède la parole à Jean-Marc SPETEBROODT. Celui-ci indique qu'il s'agit d'un jeu d'écriture. Un rectificatif est apporté : il s'agit de 5 700 € et non 6 700 € sur le compte dépenses imprévues. Il convient de verser 5 000 € sur la ligne personnel extérieur dans le cadre de la rémunération des frais liés aux études dirigées.

La DM prévoit d'alimenter par les transports collectifs la ligne de subvention. Il y a donc 3000 € qui sont affectés, et qui feront l'objet d'une délibération suivante sous la forme d'une subvention versée à l'école.

Les frais de personnel extérieur reprennent également le recours à Adecco au mois de juin. La dotation provision pour risques et charges de fonctionnement courant concerne la location du parking du local Humanicité. En résumé il est prévu de ponctionner 5700 € et 3000 € qui font 8700 € dont 5000 € pour le personnel extérieur, 3000 € pour le voyage de classe et 700 € pour les charges du garage.

Monsieur KIMOUR souhaite savoir si le local a été livré. Monsieur le Maire confirme qu'il a été livré au mois de septembre.

Monsieur AGNIERAY souhaite savoir dans quel cadre a-t-on eu recours à Adecco. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit du personnel intérimaire suite à un grand nombre d'absences sur le service périscolaire, notamment l'absence de Virginie TERRIER à la cantine, remplacée par Monique CHAUVIN. Il a donc fallu palier son absence sur les tâches de ménage.

Monsieur AGNIERAY s'étonne que les études dirigées ne soient pas planifiées de longue date. Monsieur le Maire confirme que ça l'est, mais que cela varie ensuite en fonction du nombre d'enfants qui fréquentent les études.

Monsieur le Maire revient sur le transport collectif qui concernait la classe de découverte en septembre. Le centre de vacances retenu ne pouvant accueillir tous les enfants de la commune le voyage a donc été annulé. Il est remplacé par un voyage de découverte cet hiver, avec un déplacement en train qui ne peut être payé après coup. Il s'agit d'un paiement d'avance que la commune ne peut honorer faute de régie d'avance. Madame PAITREULT l'a donc payé sur les deniers de la coopérative.

Madame ROUBAUD souligne que ce qui est intéressant c'est que le budget habituel est de 4000 €, et se demande pourquoi le déplacement en train est moins cher. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une prestation de transport habituellement, qui inclut que le chauffeur de bus reste sur le site.

- La délibération est adoptée à l'unanimité -

Attribution d'une subvention à l'école pour les frais de déplacement du voyage de classe

- La délibération est adoptée à l'unanimité -

Modification de la délibération 2018-19 (recrutements contractuels au service technique)

Monsieur le Maire indique que les délibérations font suite à une demande de la trésorerie d'Armentières afin d'apporter des mentions complémentaires sur les délibérations déjà adoptées d'une part sur le service technique et d'autre part sur le service périscolaire. Il s'agit de préciser ce

que concerne l'accroissement d'activité et d'indiquer l'indice de rémunération dans les deux cas. Monsieur DEMUYTER indique qu'il s'agit habituellement de mentions inscrites sur les contrats.

Monsieur KIMOUR s'étonne que cela concerne les deux postes alors que l'un des deux postes doit aboutir une titularisation. Monsieur le Maire précise que pour l'instant l'agent est en contrat, qu'il s'agit en quelque sorte d'une période d'essai. Monsieur le Maire indique que les activités concernent le nettoyage des bâtiments, espace vert.

Monsieur KIMOUR souhaite avoir la garantie en ce qui concerne les espaces verts qu'il n'y aura plus de sous-traitance extérieure en dehors du marché. Monsieur VAN LAETHEM indique qu'il n'est pas possible de le garantir, il demeure l'élagage à prendre en charge. Mais logiquement, en dehors de ces aspects, il ne devrait pas y avoir de recours à un autre prestataire. Monsieur KIMOUR souhaite que ce soit un engagement pris aujourd'hui. Monsieur VAN LAETHEM demande où est le piège. Monsieur KIMOUR répond qu'il n'y a pas de piège et que l'on y a le droit tous les ans. Monsieur VAN LAETHEM précise qu'il n'y avait pas de marché. Monsieur KIMOUR répond que cela se produisait même avec un marché. Monsieur VAN LAETHEM indique que Monsieur KIMOUR gérait le marché à l'époque.

Monsieur KIMOUR précise qu'il n'avait aucun problème à maintenir le budget attribué aux espaces verts et à la sous-traitance, le problème étant que l'on cède un peu trop facilement aux exigences de certains habitants. Le marché représente près de 60000 € cette année en espaces verts, montant élevé avec un service technique qui atteint un niveau d'effectifs de 5 personnes aujourd'hui. Monsieur VAN LAETHEM précise qu'en ce qui concerne les services techniques, on ne compte pas 5 personnes.

Monsieur KIMOUR indique qu'il y a aujourd'hui 5 personnes au service technique. Monsieur VAN LAETHEM répond que s'il y a 5 personnes au service technique, toutes ne travaillent pas à temps complet, ni même aux espaces verts. Monsieur KIMOUR indique que même s'il était en désaccord, cela a été voté au budget. Il souhaite qu'il n'y ait pas d'autre sous-traitance en espaces verts et que le budget soit tenu. Monsieur VAN LAETHEM répond qu'il ne peut le garantir intégralement étant donné qu'il y aura des travaux d'élagage. Il indique à Monsieur KIMOUR qu'il a vu le marché, qui intègre toutes les tontes et tailles. Monsieur KIMOUR précise qu'il manque dans le marché les buttes de la Perrière. Monsieur VAN LAETHEM souligne qu'il fallait à ce moment-là l'indiquer lors de l'élaboration et la consultation du marché. Monsieur KIMOUR répond que la butte de la Perrière avait été évoquée comme faisant partie du marché. Il indique ne pas avoir immédiatement contrôlé le marché. Monsieur VAN LAETHEM confirme donc qu'il ne peut garantir de ne pas faire appel à la sous-traitance.

- La délibération est adoptée à 13 voix pour, 5 contre -

Modification de la délibération 2018-19 (recrutements contractuels au service périscolaire)

- La délibération est adoptée à l'unanimité -

Recrutement ALSH 2019

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une délibération annuelle pour le recrutement de vacataires sur les périodes de centre aéré, délibération qui fixe le nombre de personnes recrutées pour les centres aérés. Les chiffres n'ont pas changé par rapport à l'année précédente.

Monsieur AGNIERAY demande si l'année dernière tous les postes ont été recrutés. Monsieur le Maire répond que non.

Madame UDRY souhaite savoir si cela a un lien avec des effectifs importants en centre aéré. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de pouvoir compléter les effectifs titulaires, qui, compte tenu de leur annualisation de temps de travail, ne peuvent couvrir tous les besoins en ALSH.

- La délibération est adoptée à l'unanimité -

Modification de la délibération 2018-17 relative aux tarifs périscolaires et extrascolaires

Monsieur DEMUYTER présente la délibération qui reprend les tarifs votés lors du conseil municipal précédent. Ici, seuls les intitulés des différentes sections et des tableaux ont été changés de façon à coïncider avec les intitulés de convention avec la CAF. A titre d'exemple, ACM devient centre de loisirs du mercredi. Le seul changement est l'ajout d'un tableau avec des tarifs pour les stages ados à thème.

Monsieur TRICOIT indique que ce sujet sera évoqué en commission enfance. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de tarif forfaitaire pour 4,5 demi-journées. Monsieur TRICOIT souligne que le premier stage portera sur un stage graffiti.

- La délibération est adoptée à l'unanimité -

Convention relative à la mise à disposition d'un agent du CDG59 pour une mission relative au système d'information

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de la mise en place du parapheur électronique et de la signature numérique, afin de se voir mettre à disposition un agent du centre de gestion pour la mise en place du logiciel et la formation du personnel municipal. Il s'agit donc de 19h à raison de 50 € de l'heure soit 950 € pour la prestation.

Monsieur KIMOUR souhaite savoir comment cela va se passer

Monsieur DEMUYTER répond qu'il s'agit d'une obligation, sur la partie comptabilité, de passer de manière dématérialisée les flux comptables. Il faut donc que les signatures électroniques puissent être apposées sur les documents ; documents qui sont intégrés à un parapheur électronique.

Monsieur KIMOUR s'interroge sur la possibilité de passer par Magnus. Monsieur DEMUYTER précise qu'il s'agit d'un parapheur non rattaché à un logiciel métier et indique que tous les documents qui sont transmis en trésorerie passeront par ce parapheur avec une signature électronique et ensuite transmis par flux selon le protocole PES V2.

Monsieur KIMOUR souhaite savoir qui a le droit de signature. Monsieur DEMUYTER répond qu'il s'agit de l'autorité territoriale, même si des visas sont possibles. Monsieur KIMOUR demande si Monsieur DEMUYTER sera amené à signer. Monsieur DEMUYTER lui répond qu'il s'agit uniquement d'un visa et non d'une signature électronique.

Monsieur KIMOUR souhaite savoir si cela ne concernera que les documents comptables. Monsieur DEMUYTER souhaite une exploitation la plus large possible du parapheur électronique et y intégrer tout type de document.

Monsieur KIMOUR souhaite connaître le coût du e-parapheur. Monsieur DEMUYTER lui indique qu'il s'agit d'un coût de 900 € par an pour la première année avec un coût dégressif ensuite.

Monsieur KIMOUR souhaite savoir si le coût varie selon le nombre de signatures. Monsieur DEMUYTER répond que les signatures sont indépendantes, le e-parapheur est un support. Les signatures électroniques sont commandées à des prestataires différents, habilités.

Monsieur KIMOUR souhaite connaître le prix d'une signature électronique. Monsieur DEMUYTER lui répond que cela peut varier selon le type de signature et le type de prestataire qui le fournit. Le coût de la signature électronique varie en fonction du type de signature et de l'habilitation ; habilitation selon la transmission des documents à d'autres collectivités ou d'autres administrations. Plus le nombre d'administrations recevant la signature électronique est important, plus le coût est élevé. Monsieur DEMUYTER précise que chaque agent qui doit apposer signature ou visa sur un document est doté d'une clé USB. Le contenu de la clé est installé sur le serveur, et la signature électronique est totalement individuelle et personnelle.

Monsieur KIMOUR demande si les agents seront formés. Monsieur DEMUYTER répond que cela est inclus dans la prestation.

- La délibération est adoptée à l'unanimité -

Ouvertures dominicales

Monsieur le Maire indique qu'il y a 7 ouvertures dominicales fixées par la MEL de manière à harmoniser sur le territoire métropolitain les dates d'ouverture. Reste la possibilité pour les communes de fixer une date. La date retenue pour Capinghem est le dimanche 14 juillet 2019. Cela fait donc 8 dimanches.

Madame ROUBAUD précise qu'elle ne prendra pas part au vote.

- La délibération est adoptée à l'unanimité -

Questions diverses

Groupe de Monsieur KIMOUR

En 2017, vous aviez annulé la commission d'appel d'offres qui devait attribuer le marché des espaces verts, au prétexte que les surfaces mesurées n'étaient pas correctes. Or dans le marché 2018, ce sont les mêmes surfaces qui ont été reprises. Pourrions-nous avoir des explications ?

Monsieur VAN LAETHEM intervient et précise qu'il ne connaissait pas les raisons de l'annulation du premier marché. Il a donc fait préparer le nouveau marché en demandant aux services techniques de vérifier les surfaces. Il précise qu'il a donc supposé que ces surfaces étaient correctes.

Monsieur VAN LAETHEM indique qu'il a envoyé le projet de CCTP, et que s'il y avait eu un problème de métrage il fallait qu'il ait un retour sur ce point.

Monsieur KIMOUR affirme l'avoir précisé lors de la commission d'appels d'offres. Madame ROUBAUD précise qu'elle ne l'avait pas vu. Monsieur KIMOUR indique qu'il s'en est rendu compte tardivement.

Monsieur KIMOUR souligne qu'il avait été affirmé que le marché était prêt, il espérait donc que les surfaces avaient été contrôlées. Monsieur VAN LAETHEM indique que les surfaces n'ont pas été contrôlées.

Monsieur KIMOUR souhaite que Monsieur le Maire précise qui avait indiqué que les surfaces n'étaient pas bonnes sur le premier marché. Monsieur le Maire répond que lors du lancement du marché en 2016, l'entreprise Ideverde, qui était déjà intervenue sur la commune, ainsi que la société Leroy, avait remonté des anomalies.

Monsieur KIMOUR s'étonne que ces sociétés répondent à un marché sur des surfaces qu'elles dénonçaient auparavant.

Madame ROUBAUD demande si des problèmes ont été remontés. Monsieur le Maire confirme que non. Monsieur VAN LAETHEM précise que Monsieur KIMOUR et Madame ROUBAUD n'ont pas

remonté de problème non plus. Monsieur KIMOUR lui précise qu'il est de sa responsabilité de contrôler les surfaces. Monsieur VAN LAETHEM répond qu'effectivement il se porte responsable. Monsieur KIMOUR lui indique qu'il sert de fusible.

Madame ROUBAUD souhaite savoir si Monsieur VAN LAETHEM était au courant des raisons de l'annulation du marché précédent. Celui-ci répond que non. Madame ROUBAUD pense que Monsieur le Maire était parfaitement au courant. Monsieur le Maire répond que suite aux observations lors de la commission d'appel d'offres, il a demandé si les surfaces avaient été recalculées. Monsieur VAN LAETHEM indique avoir répondu oui.

Monsieur KIMOUR s'étonne que pour l'annulation du marché précédent on se soit appuyé sur l'avis de deux entreprises privées, dont une qui a répondu exactement sur les mêmes surfaces.

Madame ROUBAUD souhaite revenir sur l'explication de l'annulation du premier marché. Monsieur le Maire indique que les surfaces n'étaient pas bonnes. Monsieur le Maire précise que, logiquement, quand il demande à un agent du service technique de refaire le métrage, il considère que celui-ci est bon. Il confirme que les surfaces auraient dû être vérifiées ensuite.

Monsieur KIMOUR précise que les surfaces ne sont donc pas bonnes. Monsieur VAN LAETHEM indique qu'elles le sont pour le marché actuel.

Monsieur le Maire souligne que l'entreprise Ideverde entretient toutes les surfaces, y compris celles qui ne sont pas dans le marché. Madame UDRY souhaite savoir s'il y a un surcoût. Monsieur le Maire précise que jusqu'ici non.

Madame ROUBAUD se demande toujours pourquoi le premier marché a été dénoncé. Elle se place du point de vue des entreprises Ideverde et Leroy qui ont fait remonter des anomalies qui ont amené l'annulation du marché, relancé un an après avec les mêmes surfaces. Ces deux mêmes entreprises répondent au marché et il n'y a plus aucun problème pour personne. D'autant que durant un an il a été fait appel à une entreprise hors marché.

Est-ce la municipalité qui administre le compte Facebook "Capinghem Info" ?

Monsieur le Maire indique que non.

Monsieur KIMOUR souhaite éclaircir les choses : il y a des habitants qui s'adressent à ce site, qui répond en indiquant « *j'en parle à Monsieur le Maire [...] il va prendre rendez-vous* ». Monsieur AGNIERAY estime qu'il répond donc pour la mairie.

Monsieur le Maire précise qu'effectivement l'administrateur de la page le contacte lorsqu'il y a une question particulière.

Madame ROUBAUD souhaite savoir qui administre cette page. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'Éric CARTON.

Madame FICHELLÉ précise que tout un chacun a le droit d'ouvrir une page Facebook. Madame ROUBAUD précise que l'on n'a pas le droit de capter un site au nom de Capinghem. La commune doit récupérer le site, il n'a aucun droit de conserver un site au nom de Capinghem en laissant croire que c'est un compte officiel.

Monsieur KIMOUR estime que Monsieur le Maire serait au courant. Il précise que cela prête à confusion quand il est noté « *nous contactons le service de la mairie* » suite à une demande.

Madame FICHELLÉ précise qu'elle n'était pas au courant et qu'elle l'a appris cette semaine.

Monsieur KIMOUR affirme qu'il y a beaucoup de photos sur cette page, et il n'est pas certain que tous les habitants aient donné leur accord. Madame UDRY répond que lors du concert qui a été donné par les enfants de l'école, elle a indiqué à l'administrateur de la page, qui était présent, qu'elle ne souhaitait pas que ses enfants soient pris en photo.

Monsieur KIMOUR précise que ce qui le dérange c'est que des personnes se plaignent, sur cette page, et que la réponse est : « *je transmets à Monsieur le Maire* ». Il y a confusion entre les services de la mairie et un particulier.

Madame ROUBAUD indique que les mairies sont prioritaires pour récupérer ce genre de site.

Monsieur KIMOUR précise que si cela avait été le maire, il l'aurait accusé de propagande mais ici tout s'explique. Il indique qu'il y a notamment une photo prise d'un angle de la cour de récréation et donc c'est de la responsabilité de Monsieur le Maire de ne pas laisser la possibilité d'entrer dans la cour de l'école.

Madame FICHELLÉ indique qu'il y a également des photos d'enfants sur le site de l'APEIC. Madame UDRY répond qu'une autorisation a été demandée.

Qui distribue l'écho sur le quartier Humanicité ?

Monsieur le Maire indique que ce sont des habitants qui se sont portés volontaires.

Monsieur KIMOUR souhaite que cela soit distribué en temps et en heure : l'Echo a été reçu dernièrement une semaine après le Bourg sur Humanicité. Il cite l'exemple de l'exposition Cap'Arts qui a eu lieu avant que les habitants d'Humanicité n'aient reçu l'Echo.

Madame UDRY suggère le recours à un routeur pour la distribution. Monsieur le Maire précise qu'il y a un surcoût.

Monsieur KIMOUR indique que la distribution n'est pas efficace. Il précise que la dernière augmentation des indemnités d'élus avait été, notamment, justifiée par la distribution de l'Echo sur Humanicité. Madame FICHELLÉ estime que cela est faux.

Madame UDRY souhaite que tout le monde l'ait en temps et en heure, ce qui permettrait de dire que les habitants d'Humanicité ont les mêmes droits que les autres.

Madame Baudouin précise que les exemplaires sont fournis aux habitants volontaires, et qu'il n'est pas évident de maîtriser les délais de dépôt.

Monsieur le Maire indique craindre qu'en passant par un routeur, l'Echo ne soit distribué en même temps que des prospectus.

Madame HARMANT précise que cela pourrait être fait en temps et en heure si dans chaque rue un habitant se portait volontaire. Monsieur AGNIERAY indique que l'opposition se porterait volontaire à la condition qu'un encart lui soit réservé dans l'Echo. Il précise recevoir régulièrement des journaux du Département et de la Région avec un encart réservé à l'opposition. Monsieur le Maire précise que la majorité, dans ce cas, pourrait également avoir son encart.

Pourrait-on organiser une commission communication afin d'établir des règles sur la gestion de la communication : site internet, distribution de l'écho, compte Facebook ?

Monsieur le Maire se dit d'accord pour établir une commission communication, mais non pour établir des règles.

Monsieur KIMOUR précise, à titre d'exemple, qu'il pourrait être définie l'échéance pour la distribution de l'Echo. Il indique que le site de la commune est obsolète : certaines informations qui doivent y être n'y sont pas, et d'autres apparaissent mais sont obsolètes (par exemple : une page vide sur la liste des travaux, beaucoup de précisions manquantes sur la liste des entreprises).

Madame FICHELLÉ rappelle que si une commission est organisée il faut que tout le monde soit présent.

Avez-vous sollicité la MEL, pour une modification de zonage du territoire Capinghemmois ? (Demande de zonage en mixte pour la totalité des terrains situés entre la mairie, la ligne TGV et le quartier Humanicité ; et en économique pour les terrains situés entre le quartier des trois chênes et la rocade)

Monsieur le Maire répond que non. Monsieur KIMOUR communique un document qu'il a en sa possession. Monsieur le Maire en prend connaissance. Il indique qu'effectivement il en a fait la demande pour la partie économique, mais il ne s'agit pas d'une demande de modification du PLU.

Monsieur KIMOUR souhaite savoir si Monsieur le Maire a bien signé ce document. Monsieur le Maire se souvient avoir signé le courrier mais il n'a pas établi le tracé sur le plan annexe. Il y a bien son écriture en légende mais il n'a pas établi ce tracé.

Monsieur le Maire indique n'avoir jamais demandé que la totalité de la commune puisse faire l'objet d'une urbanisation. Le document a été établi à la fin de l'élaboration du SCOT, lors de la procédure de révision du PLU. Il y a bien eu une demande portant sur l'urbanisation de 50 hectares pour en obtenir 20. En ce qui concerne la partie entre Humanicité et la voie TGV l'objectif était éventuellement de développer de l'activité de façon à éviter tout blocage pour les années à venir, mais uniquement sur les 50 hectares, et ce pour faire de l'activité au nord d'Humanicité entre la rue Poincaré et la Guinguette et avoir des emplois proches des habitations.

Monsieur KIMOUR précise que si ces documents ont été communiqués à la MEL, il pourra toujours les obtenir sur demande, demande qui sera effectuée.

Une date d'installation des caméras de vidéosurveillance a-t-elle été fixée ?

Monsieur le Maire indique qu'il aura la restitution de l'étude de la société AVProtec dans une quinzaine de jours pour l'extension du système de vidéoprotection sur la commune. L'étude comportera plusieurs variantes avec les approches budgétaires correspondantes. Ce qui est préconisé sur les Trois Chênes est l'installation avec l'ensemble des éléments de vidéoprotection sur la commune pour ne pas avoir deux attributaires différents et que les systèmes soient compatibles entre eux. AVProtec évoque une mise en place des matériels 4 à 5 mois après le vote du budget 2019.

Monsieur KIMOUR précise qu'un budget a été voté pour un bureau d'étude et aujourd'hui, 2 ans après, les caméras ne sont toujours pas installées. Madame ROUBAUD indique que 2 ans ont été perdus et que dorénavant on reglobalise l'étude et l'installation.

Monsieur le Maire précise que cela vient en complément de l'installation existante. Madame UDRY estime que rien n'empêche de partir avec un prestataire et de faire ensuite une étude pour que le système soit compatible. Monsieur le Maire précise qu'en cas d'appel d'offres, on risquerait d'avoir un attributaire différent de celui qui arrivera par la suite sur la rue du Grand But, la rue des Fusillés et Humanicité.

Madame FICHELE souhaite savoir à quel niveau ont eu lieu les détériorations aux Trois Chênes. Monsieur KIMOUR ne souhaite pas l'évoquer, cet élément lui ayant été communiqué par un habitant.

Monsieur KIMOUR estime que 2 ans après avoir fait appel à un cabinet d'étude, on est toujours en phase de restitution de dossier. Il rappelle que lorsqu'il était adjoint et que l'idée du cabinet d'études avait été soumise, il n'était pas d'accord.

Madame ROUBAUD souhaite savoir quand AVProtec est intervenu sur la commune. Monsieur le Maire précise qu'ils sont intervenus, en compagnie du Major de Gendarmerie qui gère les implantations de caméras, en juin et septembre.

Madame UDRY doute de l'efficacité du cabinet d'études, l'étude n'ayant toujours pas été remise.

Groupe de Madame ROUBAUD

Les travaux ont démarré en face de la Mairie sans communication récente vers la population sur le plan définitif, sur la durée des travaux et sur l'impact sur la circulation. Personne ne sait non plus quels seront les commerces proposés dans ce centre ? Avez-vous l'intention de communiquer sur le sujet et d'informer les membres du conseil municipal ?

Monsieur le Maire précise que la communication est prévue dans le prochain numéro de L'Echo. Il indique qu'auparavant des documents ont été affichés en mairie.

En ce qui concerne les commerces prévus, il s'agit de commerces de bouche. Plusieurs positionnements ont eu lieu, il ne reste qu'une cellule commerciale vide. Le porteur du projet Place

au Marché ne souhaite pas que Monsieur le Maire communique sur les enseignes et commerçants qui vont précisément s'installer.

Madame UDRY revient sur une rumeur selon laquelle il n'y aurait pas de pharmacie. Monsieur le Maire précise que l'ARS n'a pas donné son accord pour le transfert de la pharmacie, la commune étant considérée comme n'ayant pas atteint les 2500 habitants. Monsieur le Maire souligne l'interprétation rigide de l'ARS quant au seuil de 2500 habitants, et précise avoir tenu à disposition de l'ARS les documents relatifs aux diverses livraisons de bâtiments sur Humanicité attestant que le nombre d'habitants est au-delà des 2500. Le président de l'ARS étant le préfet de région, Monsieur le Maire a sollicité un rendez-vous mais il se dit pessimiste sur la décision de l'ARS.

Monsieur le Maire souligne que l'emplacement qui était réservé à la pharmacie sera à la vente ou la location.

Madame ROUBAUD souhaite savoir si Monsieur le Maire était au courant de la date de début des travaux. Monsieur le Maire le confirme, une autorisation de travaux ayant été demandée.

Madame ROUBAUD regrette que l'information n'ait été mise dans l'Echo. Madame FICHELLE précise que les dates de début de chantier ayant fréquemment été reportées, elle a souhaité attendre une date ferme avant toute communication dans l'Echo.

Question similaire pour les travaux de la Rue Poincaré : objet, date d'arrêté, impact sur la circulation.

Madame ROUBAUD affirme que de nombreux capinghemmois se sont demandés ce qu'il se passait. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de la mise aux normes des trottoirs pour l'accès PMR des arrêts de bus, par arrêté du 4 octobre, pour un début de travaux le 22 octobre et une durée maximale d'un mois. Il est mis en place une circulation alternée. Madame ROUBAUD estime que cette circulation alternée est catastrophique.

Monsieur le Maire communique un document de la MEL sur des travaux qui ont lieu à la Hollande, document d'information aux riverains. Il souligne qu'il appartient à la MEL, ou à l'entreprise prestataire, d'informer les riverains.

Monsieur KIMOUR estime qu'au-delà des riverains, c'est surtout la circulation qui est impactée. Il souhaite qu'on installe un grand panneau d'affichage à l'entrée de la commune pour prévenir.

Monsieur Guy CHATEAU précise qu'une association syndicale libre à la Hollande est associée au déroulement des travaux, ainsi qu'aux dates de chantier ce qui facilite la communication.

Madame ROUBAUD précise avoir eu beaucoup de questions des capinghemmois passant devant les travaux. Elle indique que c'est à la commune de vérifier que la communication a été faite auprès des riverains.

Monsieur KIMOUR aurait souhaité que ça apparaisse sur Internet.

Madame UDRY demande s'il y a eu une page Facebook de la commune. Monsieur le Maire répond que non. Monsieur AGNIERAY indique qu'il y en a eu une dans le passé.

Monsieur le Maire précise qu'il y a eu une discussion en bureau d'adjoints sur l'opportunité de la création d'une page Facebook les avis étant partagés.

Pourriez-vous nous communiquer le contenu et nous éclairer sur les impacts de la délibération prise par la MEL sur l'Arc Nord au dernier conseil de communauté ?

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de la mise en place du parc de l'arc nord, qui vise à renforcer la non-constructibilité de zones agricoles. A l'issue de la procédure du PLU2, il ne suffira plus de la demande éventuelle d'une commune pour transformer une zone agricole en zone à urbaniser. Cela concerne les communes situées entre Capinghem et Marcq-en-Barœul, pour celles qui ont souhaité intégrer le dispositif.

Monsieur le Maire indique qu'il lui a paru souhaitable que les terrains en zone agricole à l'issue du PLU2 le reste.

Monsieur KIMOUR demande en quoi cette délibération influe sur le projet d'aménagement entre Humanicité et la mairie. Monsieur le Maire répond que les 20 hectares passent en zone à urbaniser mais que les zones adjacentes resteront en zone agricole.

Monsieur le Maire précise que la liaison est nécessaire mais il ne souhaite pas que les zones adjacentes soient urbanisables.

Pourriez-vous nous informer concrètement sur les impacts du classement de la commune dans le cadre du PLU2 en "commune de la communauté urbaine participant au dynamisme des grands centres d'agglomération".

Monsieur le Maire précise qu'il y a peu de zones de 20 hectares urbanisables sur la métropole, et que cela participe donc à son dynamisme.

Madame ROUBAUD souhaite encore plus de précisions. Monsieur le Maire précise que sans cela, on ne peut réaliser le projet d'aménagement. Madame ROUBAUD pense que c'était possible.

Monsieur KIMOUR précise qu'il y a dans les documents de la MEL des densifications différentes selon la classification de la commune. Monsieur le Maire répond que c'est légèrement différent et qu'il s'agit de hauteurs maximales. Par conséquent, la commune peut ne pas aller jusqu'à la hauteur maximale, il s'agit d'une limite.

Madame ROUBAUD souhaite savoir si c'est le discours que la MEL a tenu à Monsieur le Maire. Monsieur le Maire précise qu'il lui a été indiqué que si l'on souhaite mener le projet d'aménagement, il est préférable d'intégrer la couronne urbaine. Il indique qu'il est pour lui fondamental de pouvoir faire le lien entre les deux parties de la commune.

Madame ROUBAUD précise que cette décision de classification a été faite avant même que l'on consulte les capinghemmois sur les projets. Monsieur le Maire répond que le travail avec le CAUE part de points fixes, la liaison n'étant pas négociable.

Madame UDRY souligne le fait que les capinghemmois n'ont pas été consultés. Monsieur VAN LAETHEM indique que si l'on veut que les capinghemmois donnent un avis sur un projet, il faut avoir la possibilité de réaliser ce projet.

Madame UDRY s'interroge sur l'éventualité que les capinghemmois ne veuillent pas de ce projet. Monsieur VAN LAETHEM répond qu'alors ça ne se fera pas. Il indique que pour demander un avis, il faut un panel complet des possibilités.

Madame UDRY estime que cela aurait pu se faire dans 8 mois. Monsieur KIMOUR estime que la consultation n'a plus de sens étant donné qu'il y a des échéances pour le retour des comptes-rendus. Il souhaite savoir à quel moment les OAP vont être rédigées et intégrées au PLU. Monsieur le Maire précise qu'elles peuvent être intégrées dans le même temps que les demandes de modification de PLU.

Monsieur Guy CHATEAU précise que ce sont des décisions du conseil municipal, conseil municipal qui est la représentation des capinghemmois, élu par les habitants. Madame UDRY estime que cette concertation ne sert à rien.

Madame ROUBAUD souligne que le conseil municipal n'est pas capable de faire un projet, il n'y en a eu aucun depuis 7 ans.

Madame BAUDOIN précise que sur le projet Tournebride la population n'a pas été consultée. Madame ROUBAUD indique que Monsieur VERFAILLIE, à l'époque, a fait quelques consultations publiques. Monsieur VAN LAETHEM indique avoir participé au projet et ne se souvient que d'une consultation.

Monsieur le Maire indique que le mécanisme a été clairement exposé, notamment par Benoît PONCELET qui a repris les points qu'il appelle des invariants : la nécessité de protéger les aspects paysagers, d'avoir une hauteur et une densité modérées, ainsi qu'une forme architecturale qui permette de réaliser la liaison. Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de la volonté de la majorité du conseil municipal. A partir de ça, chacun peut soumettre ses idées.

Monsieur KIMOUR se dit d'accord mais souligne que rien n'a avancé en 7 ans, et que cela aurait dû être lancé tout de suite après l'élection.

Monsieur le Maire précise qu'il y a encore deux à trois ans, la MEL ne savait pas où elle allait. En juillet 2015, Damien CASTELAIN indiquait vouloir faire de l'économie entre le bourg et Humanicité. Finalement il n'y a eu aucune démarche plus avancée par la MEL. En 2016, l'étude Interland a été lancée et refusée. Monsieur KIMOUR précise qu'il ne s'agissait pas d'un rejet formel. Il indique que la majorité du conseil municipal n'était pas favorable au projet Bouygues. Monsieur le Maire précise ne pas avoir eu de commentaires à l'époque.

Monsieur le Maire indique ne pas participer aux réunions de consultation et il pense que ce qui sera présenté correspondra au projet Bouygues.

Pourriez-vous nous informer sur l'impact de la baisse de la taxe d'habitation sur les finances communales et comment, dans ce contexte, vous envisagez le budget 2019 ?

Monsieur le Maire précise ne pas pouvoir parler à la place du gouvernement, mais qu'il n'y a pas de baisse de la taxe d'habitation. Ce qui est annoncé c'est un mécanisme de dégrèvement : l'État prend la place du contribuable pour payer aux collectivités locales la taxe d'habitation, sur des bases qui peuvent évoluer. Le dégrèvement permet de suivre cette évolution.

Monsieur le Maire rappelle que les communes sont à la merci du vote de la loi de finance. Pour la suite, il y a des pistes de travail sur la refonte de la fiscalité locale dans son ensemble, mais pour l'instant il n'y a pas plus d'informations.

Monsieur le Maire a pu lire que l'idée était d'attribuer la part de taxe foncière des départements aux communes, qui en deviendraient les seuls destinataires. Mais le compte n'y est pas, d'autant que faire porter l'effort fiscal sur les propriétaires pose un problème de philosophie fiscale et n'incitera pas à faire du logement social.

Monsieur le Maire indique qu'il envisage donc le budget 2019 avec la même approche que 2018.

- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h16 -